



FICHE DESCRIPTIVE

Sortie « **Réveillon 2025/2026** »

du 29 décembre 2025 au 03 janvier 2026

Nous vous proposons de passer la fin d'année dans un joli camping proche de la nature dans la vallée de la Thur.



Flower Camping Les Bouleaux

8 rue des Bouleaux
68470 Ranspach

Coordonnées GPS : N 47° 52' 49.21" ; E 7° 0' 38.05"

Organisateurs : Yvette & Serge SOPPELSA

06 20 68 64 14

sopott@orange.fr

Programme

Lundi 29 décembre :

- Accueil à partir de 14h00 (merci de respecter cet horaire)
- 18h00 Pot d'accueil

Mardi 30 décembre au samedi 03 janvier :

Chacun sera libre d'organiser son programme avec comme possibilités :

- Profitez de la piscine couverte et chauffée du camping

Visites pour ceux qui le souhaitent :

- Parc de Wessering
- Ecomusée textile
- Musée militaire Serret
- La cascade du Bruscher



- Repas à la ferme auberge Le Treh (faudra réserver) en prenant le bus jusqu'au Markstein
- Balade sur les hauteurs avec vue sur le Grand Ballon (plus haut sommet des Vosges 1423m)
Le départ du bus est à proximité du camping.

Réveillon du 31 décembre :

Le restaurant du camping « FLAMMA ECK » propose un menu spécial Nouvel An qui se déroulera sur un thème (qui nous sera précisé ultérieurement) avec souvent un concours du plus beau costume et des prix à gagner.

Le repas sera animé et suivi d'un feu d'artifice.

Le prix de cette soirée sera compris entre 90€ et 100€ par personne.

(option sur le contrat de vente : cocher la case participer OUI ou NON au repas du nouvel an).

Remarque

Le camping est référencé ACSI et pratique donc un tarif différent pour les détenteurs de la carte ACSI.

Sur le contrat de vente, vous aurez à régler un montant différent selon que vous avez ou non la carte ACSI 2025 (il vous faudra montrer la carte à votre arrivée au camping).

Vous remarquerez que le prix avec la carte ACSI inclus un animal de compagnie alors qu'il faudra payer un supplément dans le cas contraire.

La carte ACSI étant valable du 01 janvier au 31 décembre et comme notre sortie est à cheval sur deux années, les membres qui ne pourront pas montrer leur carte 2026 (*) devront s'acquitter de la différence pour les nuitées du 01 et 02 janvier (ce montant sera à régler le cas échéant sur place lors du séjour)

(*) Afin de simplifier le contrat de vente, on est parti du principe que le détenteur de la carte 2025 renouvellera sa carte pour l'année 2026.